

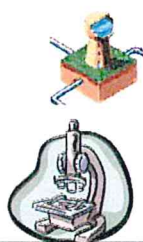
## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : ROQUEVAIRE  
Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE ROQUEVAIRE  
Exploitation du réseau : MAIRIE DE ROQUEVAIRE

000525  
ROQUEVAIRE

### Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Installations de captage : CAP LE PRE (Procédure de protection terminée)  
Installations de traitement : TTP LE PRE



### Qualité de l'eau distribuée en 2016

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100,00 %	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10,10 Valeur moyenne : 9,94	Nombre de prélèvements : 7 Valeur minimale atteinte : 39,80 Valeur maximale atteinte : 41,00 Valeur moyenne : 40,34

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformité : 0 Valeur maximale atteinte : 0,00 Nombre de mesures : 1608

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,13 Valeur moyenne : 0,12

### Conclusion sanitaire :

L'eau distribuée a été conforme aux normes bactériologiques pour 100,00 % des prélèvements.

Elle est également restée conforme aux limites réglementaires en ce qui concerne les substances indésirables et toxiques.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.